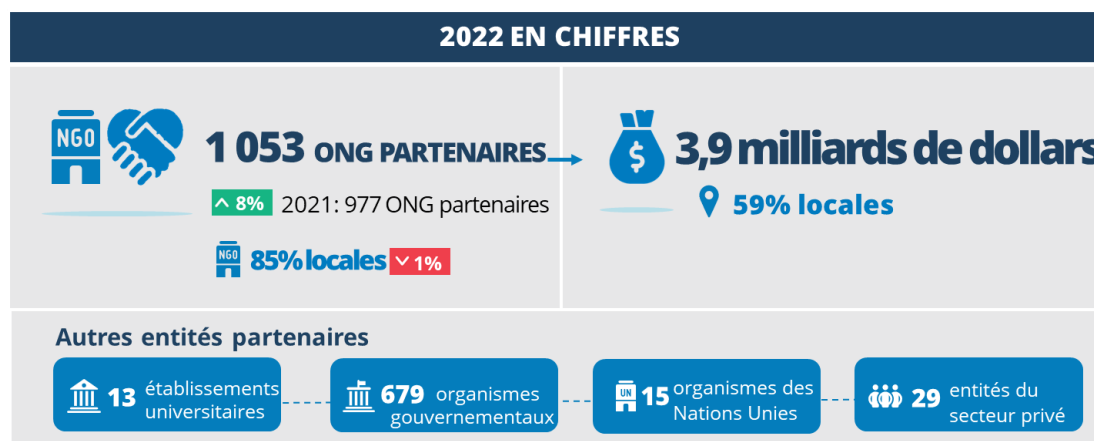


## ANNEXE VIII: COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE EN 2022

En 2022, le PAM a collaboré avec 1 053 organisations non gouvernementales (ONG), dont 85 pour cent étaient locales.

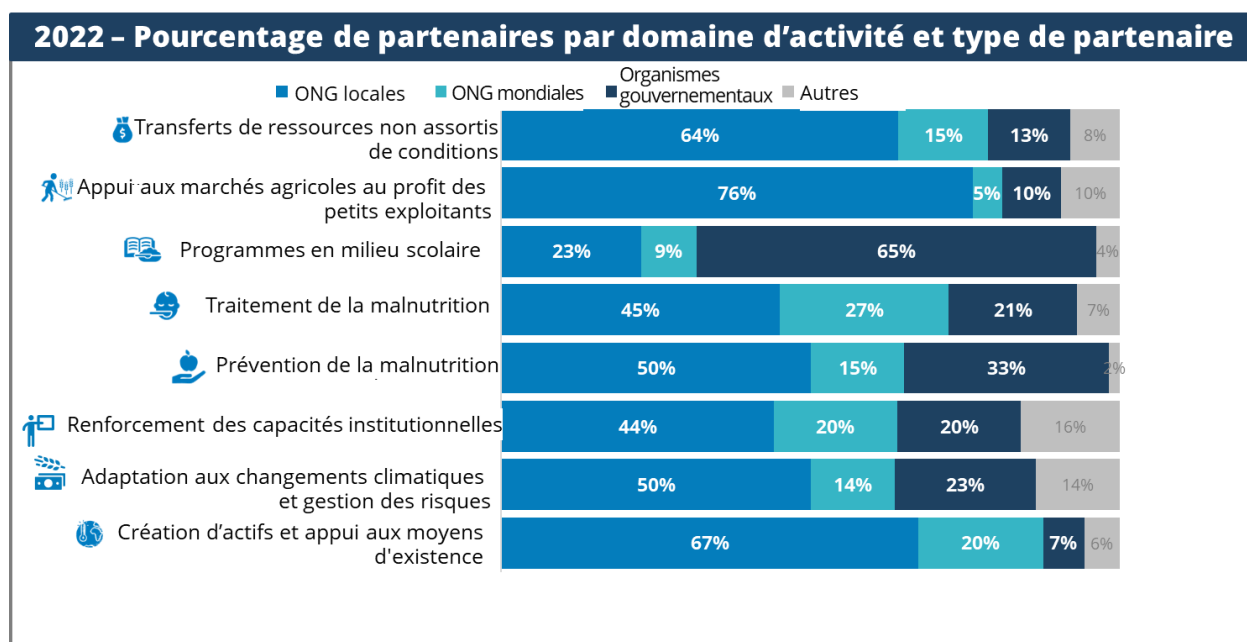
Figure 1: 2022 en chiffres



Œuvrant aux côtés du PAM pour mener des activités variées relatives à huit domaines dans 69 pays, les ONG<sup>1</sup> ont joué un rôle essentiel en aidant le PAM à venir en aide aux personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Les ONG internationales et locales ont participé tout particulièrement aux programmes du PAM concernant la création d'actifs et l'appui aux moyens d'existence (87 pour cent des ONG partenaires du PAM) ainsi que les transferts de ressources non assortis de conditions (79 pour cent), tandis que leur participation la plus réduite s'observe en lien avec les programmes menés en milieu scolaire (32 pour cent), compte tenu du rôle important que jouent les pouvoirs publics dans les activités d'alimentation scolaire.

<sup>1</sup> Dans la présente annexe, le terme ONG s'applique également aux organisations du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**Figure 2: Pourcentage de partenaires par domaine d'activité et type de partenaire\***



\* Deux des dix domaines d'activité du PAM (Analyse, études préalables et suivi et Renforcement des capacités individuelles) n'apparaissent pas dans la figure en raison de problèmes liés à la qualité des données. En 2023, le PAM entend harmoniser les domaines d'activité qu'il utilise dans les systèmes institutionnels pour suivre les types de partenaires, avec les domaines d'activité officiels figurant dans le rapport annuel sur les résultats.

### Miser sur le contexte local

En 2022, le PAM a acheminé par l'intermédiaire d'acteurs nationaux et locaux 21,2 pour cent de la valeur de l'ensemble des contributions confirmées. Ce pourcentage est inférieur à celui de l'engagement pris par le PAM au titre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire), à savoir 25 pour cent, mais ne représente pas moins un montant record de 3 milliards de dollars, soit 65 pour cent de la totalité des fonds acheminés par l'intermédiaire de partenaires coopérants en 2022, et 0,8 milliard de dollars de plus qu'en 2021.

### Initiatives phares menées avec des organisations non gouvernementales partenaires

En 2022, le PAM a activement organisé des manifestations, mené des travaux de recherche et lancé des initiatives en collaboration avec les ONG partenaires dans le but de stimuler l'efficacité et l'efficience des partenariats, notamment grâce à la détermination et au traitement des difficultés rencontrées et à la conduite d'actions collectives de sensibilisation au service d'objectifs communs. En octobre 2022, 573 représentants d'ONG internationales et locales ont participé à la consultation annuelle de 2022 sur les partenariats. Pour la première fois, cette consultation a été tenue sous une forme hybride, ce qui a permis à de nombreux partenaires coopérants d'y assister à distance. Les participants se sont engagés à renforcer encore les partenariats PAM-ONG afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience et se sont penchés sur les moyens d'étoffer la riposte à la crise mondiale de la sécurité alimentaire, en intensifiant l'action sur le plan des politiques, en améliorant la mobilisation de fonds et en encourageant les actions de sensibilisation relatives à l'élimination de la faim. L'adaptation au contexte local a constitué le fil directeur des travaux menés pendant la consultation de deux jours, étant donné que le PAM et ses partenaires sont tombés d'accord sur la nécessité de briser d'urgence les barrières qui empêchent les petites ONG, notamment celles représentant les personnes handicapées ou les personnes autochtones, d'être systématiquement associées en tant que partenaires coopérants à la mise en œuvre de programmes conjoints. Les participants se sont penchés sur l'adoption d'outils novateurs de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, les initiatives du système des Nations Unies relatives à la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés et l'importance de collaborer avec des organisations dirigées par des femmes dans le cadre des interventions d'urgence.

La réunion annuelle a également permis d'examiner les résultats préliminaires d'une analyse des accords de partenariat sur le terrain, réalisée en collaboration avec les partenaires du terrain, qui devait permettre de repérer les difficultés communes liées aux partenariats et les mesures d'atténuation potentielles. En conséquence, le PAM a commencé à intégrer certaines de ces mesures dans son cadre de partenariat, en consultation avec les partenaires.

Les membres du pacte pour la prévention et l'atténuation de la famine ont collaboré dans le contexte de deux initiatives de sensibilisation majeures: une table ronde virtuelle sur la prévention de la famine et la lutte contre l'insécurité alimentaire, et une lettre ouverte sur la crise alimentaire mondiale, adressée à tous les États membres.